

*L'ajournement*

M. Horsman a ajouté qu'aucun gouvernement du Canada ne voudrait que les choses se fassent ainsi.

M. Horsman a évoqué un véritable sujet de préoccupation. Serait-il sans conséquences pour les relations entre les deux Chambres que le Sénat devienne électif, avec les pouvoirs qu'il a actuellement, et qui sont virtuellement égaux à ceux de la Chambre, s'ils ne sont modifiés? C'est une bonne question.

Qu'advierait-il si l'Ontario décidait d'élire des sénateurs pour pourvoir à ses trois vacances actuelles, et si en fin de compte l'Ontario et le Québec élisaien la totalité de leurs 48 sénateurs? Une fois la chose faite et leur suprématie consacrée, quel intérêt auraient l'Ontario et le Québec à discuter de la représentation et du pouvoir du Sénat?

Toutes ces questions sont valables et méritent d'être examinées au regard des conséquences nationales de cette innovation albertaine. La réforme du Sénat est très importante pour l'avenir de la fédération. Le gouvernement fédéral a promis de s'y engager après la ratification de l'Accord du lac Meech. Mais c'est un sujet complexe, qui soulève diverses questions qu'il vaut mieux régler ensemble, plutôt que séparément dans l'espoir de réaliser la réforme par à-coups.

**M. le vice-président:** La motion d'ajournement de la Chambre étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 14 heures demain.

(La séance est levée à 18 h 30.)